CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
DELIBERATION N° 2026-11-03-02

DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET DE LA RECHERCHE 2027

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2026,

Vu le code de l'Education ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'Université, Mathias BERNARD ;

PRESENTATION DU PROJET

Le Budget Recherche 2027 sera celui de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA).
Les principes directeurs proposés par l'UCA sont les suivants :

1) Pour les structures de recherche

Le terme « structures de recherche » recouvre les entités suivantes : unités de recherche, écoles doctorales et Collège des écoles doctorales, autres structures de recherche (MSH, Fédération de Recherche en Environnement, Fédération de Recherche en Mathématiques ARA, Fédération des Systèmes Microbiens, Service Commun de Micro-électronique, Presses universitaires, OPGC dans sa dimension recherche d'UAR et d'OSU).

Pour les unités de recherche, la dotation annuelle est calculée sur la base de la clé de répartition, rediscutée lors d'un GT élargi allocations des moyens du CR du 20/10/2026, dont le principe est basé sur le nombre de personnels permanents affectés aux laboratoires (issu du système d'information de la direction des ressources humaines de l'UCA au 31/12/2025 et prenant en compte les évolutions de périmètre des laboratoires du mandat 2027-2031) en appliquant un facteur de pondération en fonction de leurs statuts.

Pour 2027, le montant de l'enveloppe totale est de 2 651 070 euros dont la ventilation en soutien des unités de recherche et autres structures de recherche est détaillée en Annexe 1.

2) Actions Scientifiques Transverses

Cette enveloppe représente la part du Budget Recherche qui n'est pas affectée sous forme de dotations récurrentes à des structures de recherche et ses affectations illustrent la politique scientifique de l'établissement.
Pour 2027, cette enveloppe est de 737 730 euros et intègre le préciput ANR versé à l'établissement (535 295 euros).
Il est proposé pour 2027 d'adopter la liste d'actions présentée en Annexe 2.

3) Allocations doctorales

L'UCA financera en 2027 quarante-neuf (49) allocations de thèses réparties entre les cinq écoles doctorales du site Clermontois.

Cette action représente une enveloppe de 5 978 000 euros.

Il est proposé au Conseil de la Recherche UCA du 03 novembre 2026 de se prononcer sur ces principes directeurs pour la construction du Budget Initial Recherche de l'EPE UCA 2027.

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Madame Mathilde BONNET, Vice-Présidente chargée de la Recherche ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'adopter les enveloppes proposées pour le financement en 2027 des structures de recherche, des actions scientifiques transverses et des allocations doctorales, constituant le Budget Recherche 2027.

Résultats du vote :

Membres en exercice : 46
Votes : 35
Pour : 31
Contre : 2
Abstentions : 2

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI

Le 4 novembre 2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Le 4 novembre 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CR_20261103_02

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*.

Annexe 1

Laboratoires	Dotation 2027 (€)
ACCePPT	9 000
ACTE	51 000
AME2P	21 000
CELIS	63 000
CERDI	42 000
Equipe LEO	5 800
CHEC	52 000
CLERMA	60 000
CMH	70 000
ComSocs	40 000
CROC	22 000
GDEC	30 000
GEOLAB	20 000
ICCF	165 000
iGReD	134 000
IHRIM	18 000
IMH	65 000
IMoST	80 000
IP	332 000
LAMP	43 500
LAPSCO	70 000
LESCORES	15 000
LIMOS	105 000
LISC	5 500
LMBP	84 000
LMGE	105 000
LMV	111 500
LPCA	146 000
LRL	24 500
NEURO-DOL	90 000
PHIER	8 400
PIAF	50 000
RESSOURCES	8 500
TERRITOIRES	31 000
UMRF	14 000
UNH	98 000
SOUS-TOTAL	**2 290 200**

Ecoles doctorales / Collège des écoles doctorales	Dotation 2027 (€)
ED SEJPG	15 000
ED SF	15 000
ED SPI	15 000
ED SVSAE	15 000
ED LSHS	15 000
CED	90 000
SOUS-TOTAL	**165 000**
Autres structures de recherche	**Dotation 2027 (€)**
MSH	40 000
PRESSES UNIVERSITAIRES	25 000
OPGC	62 500
SMMIC	5 330
FREau	27 000
Fed SYSMIC	12 000
Fed Maths	1 500
SERV COMMUN BIOVEG	5 800
Bibliothèque maths	10 740
Univège - Herbiers	6 000
SOUS-TOTAL	**195 870**
TOTAL	**2 651 070**

Annexe 2

Actions transverses	Montant 2027 (€)
Plateaux techniques	
UCA PARTNER - CICS	100 000
UCA PARTNER - CLIC	
UCA PARTNER - IVIA	
UCA PARTNER	
Animalerie DUNANT	15 000
Animalerie IUT 63	3 000
Animalerie Estaing/Odontologie	3 500
Animalerie Cézeaux	6 000
Animalerie IMOST	3 500
Adhésions/Réseaux	
GIS IMPT	30 000
ACTRIS-FR-ERIC/EPOS-ERIC	27978
Axelera	4 800
Vegepolys Valley	5 500
CIMES	4 800
Xylofutur	2 500
POLYMERIS	2 400
Minalogic	6 300
ANRT	2 100
GIS RnMSH 2026	3 000
GIS IdA 2026	2 500
Metabohub	5 000
CLARA	10 000
ONAPS	300
CALIS	6 000
Ecole Saint Flour	9 700
Groupe Cancer Clermont Auvergne	1 000
Soutien AUBI	5 000
Nouveaux arrivants (2 500 €)	17 500
RI (mobilité sortante)	40 000
Participation colloques internationaux doctorants	33 000
Aide organisation de Congrès	30 000
Aide aux Colloques et Séminaires en SHS	20 000
Action IUF Clermont	1 500
Cofinancement Stages M2 Recherche	100 000
Demi-bourses de thèse	42 506
Aide Doctorants sites territoriaux	2 500
Recherche empêchée	15 750
Puy de Sciences	8 000
Soutien à la Science Ouverte	8 000
Soutien à la recherche translationnelle	100 000
Réserve	59 096
Total	**737 730**